

# Cinéma Audio-Visuel



## En Seconde

Dès la Seconde, l'enseignement du cinéma-audio-visuel (CAV) permet de s'initier au langage, à la pratique et à la culture cinématographique (3h).

## En Première et Terminale

Il peut se poursuivre à partir de la Première sous deux formes :

- en option obligatoire débouchant sur un baccalauréat littéraire et artistique cinéma audio-visuel (5h, coefficient 6)
- en option facultative, dans toutes les filières (3h, coefficient 3).

## Contenu

Cet enseignement est l'occasion :

- d'acquérir une culture cinématographique solide (projections de films tout au long de l'année et participation à des festivals de cinéma).
- de développer un regard critique et analytique par l'étude de films et la connaissance de l'histoire du cinéma.
- de se former à la création cinématographique par l'écriture et la réalisation de films (de la feuille blanche au tournage, du montage au mixage son).

## Perspectives

Les élèves suivent la formation d'un baccalauréat et peuvent prétendre à toutes les orientations post-bac classiques. Toutefois, cet enseignement offre la possibilité de poursuivre des études dans des filières cinématographiques et audio-visuelles spécifiques (Université, IUT, BTS...)



**LYCÉE GUY CHAUVET**  
Rue de l'Eperon - BP 69 - 86206 LOUDUN cedex  
Tel. : 05 49 98 17 51 - Fax : 05 49 98 79 09  
Courriel : [accueil@lycee-guychauvet.fr](mailto:accueil@lycee-guychauvet.fr)  
Site internet : [www.lycee-guychauvet](http://www.lycee-guychauvet)

